

<b>Mission 1 : le combat pour l'emploi local</b>	<b>M1</b>
<b>Action 2 : faire des grandes mutations un moteur de production</b>	<b>A2</b>
<b>Rayonnement de la science et coordination scientifique</b>	<b>1405</b>

La Commission Permanente,

- VU** la communication de la Commission européenne relative encadrement des aides d'État à la recherche, au développement et à l'innovation (2014/C 198/01) du 27 juin 2014,
- VU** le règlement n° 1407/2013 de la Commission européenne du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis - JOUE 24/12/2013 L 352/1,
- VU** le régime d'aide exempté n° SA.42681, relatif aux aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine pour la période 2014-2020, adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 26 juin 2014,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1511-1, L1611-4, L4221-1 et suivants,
- VU** le Code de la Recherche,
- VU** le Code de l'Education et notamment les articles L214-2 et L214-16-1
- VU** le Code du travail et notamment l'article L6111-3,
- VU** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** la loi du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche et notamment son article 19,
- VU** le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire modifié par délibération du Conseil régional des 9 et 10 juillet 2020,
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 27 et 28 juin 2013 approuvant le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (ESRI) 2014-2020,

- VU** la délibération du Conseil régional du 18 décembre 2015 modifiée donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** la délibération du Conseil régional des 19 et 20 décembre 2018 approuvant la stratégie régionale de la Culture Scientifique Technique et Industrielle,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional du 15 novembre 2019 approuvant le cahier des charges de l'appel à projets Sciences et Société 2019,
- VU** la délibération du Conseil régional des 18 et 19 décembre 2019 approuvant l'ambition régionale Alimentation-Santé,
- VU** la délibération du Conseil régional des 18 et 19 décembre 2019 approuvant le Budget Primitif 2020, notamment son programme 1405 « Rayonnement de la science et coordination scientifique »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional du 17 novembre 2017 attribuant une subvention de 60 000 € à l'association Exposcience Pays de la Loire pour l'organisation des Exposciences sur la période 2017-2020,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional du 30 avril 2020 approuvant la convention type relative au soutien à la diffusion de la culture scientifique technique et industrielle (CSTI).

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

**CONSIDERANT** l'avis de la commission Entreprise, développement international, tourisme, innovation, enseignement supérieur et recherche

Après en avoir délibéré,

1 - Actions de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle (CSTI)

1.1 - Appel à projets Sciences Société 2020

**APPROUVE**

le cahier des charges de l'appel à projets Sciences Société 2020 figurant en 1-annexe-1,

**AFFECTE**

une autorisation d'engagement de 190 000 € au titre de cet appel à projets.

1.2 - Appel à projets Sciences et Société 2019

**ATTRIBUE**

Un montant total de subventions de fonctionnement de 126 480 €, sur un montant subventionnable de 218 597€, pour le financement de 6 projets issus de l'appel à projets Sciences Société 2019, tel que détaillé dans le tableau en 1-annexe-2, dans le cadre de l'affectation votée par délibération de la Commission permanente du 15 novembre 2019 (n° 2019\_14444),

**APPROUVE**

La convention-type relative aux appels à projets Science et Société figurant en 1-annexe-3,

AUTORISE

la prise en compte des dépenses à partir du 1er septembre 2020,

AUTORISE

la Présidente à signer les conventions correspondantes conformément à la convention-type approuvée par la présente Commission permanente.

### 1.3 - MERITE 2

ATTRIBUE

une subvention de fonctionnement de 120 000 €, sur un montant subventionnable de 398 125 € TTC, à l'IMT-Atlantique à Nantes pour la réalisation du projet « MERITE 2 en Pays de la Loire (2021-2023) »,

AFFECTE

l'autorisation d'engagement correspondante,

AUTORISE

la présidente à signer la convention correspondante conformément à la convention-type relative au soutien à la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle approuvée par la Commission permanente du 30 avril 2020.

### 1.4 - Echosciences

ATTRIBUE

une subvention de fonctionnement de 28 000 €, sur un montant subventionnable de 66 500 € TTC, à Terre des Sciences à Angers pour le lancement et l'animation de la plateforme d'Echosciences en Pays de la Loire pour la période 2021-2022,

AFFECTE

l'autorisation d'engagement correspondante,

AUTORISE

la prise en compte des dépenses à partir du 1er novembre 2020,

AUTORISE

la présidente à signer la convention correspondante conformément à la convention-type relative au soutien à la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle approuvée par la Commission permanente du 30 avril 2020,

AUTORISE

la dérogation à l'article n° 12 des règles d'attribution des aides régionales du règlement budgétaire et financier adopté par délibération du Conseil régional des 20 et 21 décembre 2017 et modifié par délibération du Conseil régional des 9 et 10 juillet 2020, correspondant à l'article n° 5.1 de la présente convention-type : avance 40%, acompte intermédiaire 40%, solde 20%.

### 1.5 - Forum régional de la CSTI

ATTRIBUE

une subvention de fonctionnement de 12 000 €, sur un montant subventionnable de 12 000 € TTC, au CNAM Pays de la Loire à Nantes pour l'organisation du Forum régional de la CSTI en janvier 2021,

AFFECTE

l'autorisation d'engagement correspondante,

AUTORISE

la présidente à signer la convention correspondante conformément à la convention-type relative au soutien à la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle approuvée par la Commission permanente du 30 avril 2020.

#### 1.6 - Sciences en Tournée

ATTRIBUE

une subvention de fonctionnement de 5 000 €, sur un montant subventionnable de 13 000 € TTC à l'association Le Labo des Savoirs à Nantes, pour la mise en œuvre du projet Sciences en Tournée en Pays de la Loire,

AFFECTE

l'autorisation d'engagement correspondante,

AUTORISE

la prise en compte des dépenses à partir du 1er octobre 2020,

AUTORISE

la présidente à signer la convention correspondante conformément à la convention-type relative au soutien à la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle approuvée par la Commission permanente du 30 avril 2020.

#### 1.7 - Exposciences

ATTRIBUE

une subvention complémentaire de fonctionnement de 3 820 € à l'association Exposcience Pays de la Loire pour l'organisation des Exposciences sur la période 2017-2021 (n°2017-09949),

AFFECTE

l'autorisation d'engagement correspondante,

AUTORISE

la réduction du montant subventionnable à 194 562 € TTC,

APPROUVE

Les termes de l'avenant figurant en 1-annexe-4,

AUTORISE

la présidente à le signer,

**AUTORISE**

la dérogation à l'article n° 12 des règles d'attribution des aides régionales du règlement budgétaire et financier adopté par délibération du Conseil régional des 20 et 21 décembre 2017 et modifié par délibération du Conseil régional des 9 et 10 juillet 2020, correspondant à l'article n° 5.1 de la convention : avance 50%, acomptes intermédiaires dans la limite de 80% du montant de la subvention, solde.

La Présidente du Conseil régional

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a horizontal line at the bottom.

Christelle MORANÇAIS

**ADOPTÉ**

Abstentions : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain, Groupe Rassemblement National des Pays de la Loire

Groupe LREM absent lors du vote.

REÇU le 17/11/20 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs